

mars
2021
numéro
1189

Grandir dans un territoire rural : quelles différences de conditions de vie par rapport aux espaces urbains ?

En 2018, en France métropolitaine, un enfant sur trois vit en territoire rural. Ces enfants résident plus souvent avec leurs deux parents dans une famille « traditionnelle » que ceux des espaces urbains.

Ils vivent moins souvent que les enfants urbains dans des familles pauvres (13 % contre 23 %) ou très aisées. Il y a en effet, dans les territoires ruraux, moins de familles monoparentales ou nombreuses, des parents plus souvent en emploi mais moins fréquemment dans les catégories sociales les plus favorisées, et moins de logements sociaux.

Les enfants ruraux ont des conditions de logement plus favorables : neuf sur dix ont leur propre chambre et vivent dans une maison avec un espace extérieur (jardin, terrain, cour), contre respectivement sept sur dix et cinq sur dix en milieu urbain. En revanche, ils vivent plus loin des services et des équipements. Ils disposent, par exemple, en moyenne de huit places en crèche à moins de 15 minutes pour cent enfants de moins de 3 ans, contre vingt-six en milieu urbain. Leur temps d'accès aux professionnels de santé, en particulier aux spécialistes, est également plus long que celui des enfants urbains. Ils résident en moyenne à 25 minutes en voiture d'un pédiatre, contre 7 minutes en milieu urbain. Ils sont aussi plus éloignés de certains équipements culturels (cinémas, musées) et sportifs.

Pauline Viot (DREES)

En France métropolitaine, en 2018, 4,2 millions d'enfants de moins de 18 ans, soit près d'un enfant sur trois, vivent dans une commune dite « rurale » (encadré 1), selon l'enquête annuelle de recensement de l'Insee (encadré 2). La DREES a entrepris un programme d'étude afin d'éclairer la situation des enfants et des jeunes vivant en territoire rural, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018-2022), qui vise, entre autres, à une égalité des chances dès l'enfance quel que soit le territoire de vie. Ainsi, les conditions de vie des enfants sont différentes entre les communes rurales et urbaines d'une part, et au sein des territoires ruraux d'autre part. Les territoires ruraux « isolés » font l'objet d'un développement particulier dans cette publication (encadré 3).

Les enfants ruraux vivent plus souvent avec leurs deux parents

Les enfants ruraux, c'est-à-dire habitant en milieu rural, vivent plus souvent que les enfants urbains avec leurs deux parents, en particulier au sein d'une famille dite « traditionnelle », c'est-à-dire sans demi-frère ou demi-sœur au domicile (tableau 1). En effet, c'est le cas pour trois enfants ruraux sur quatre, contre deux sur trois en milieu urbain¹. De ce fait, ils vivent plus rarement au sein d'une famille monoparentale que les enfants urbains (14 % contre 22 %²).

...

1. Afin d'isoler l'effet propre du territoire sur le type de famille, un modèle multinomial a été réalisé. Il intègre le type de territoire (rural ou urbain), l'âge de l'enfant, le diplôme le plus élevé des parents, l'âge de la mère à la naissance de l'enfant et le nombre d'enfants dans la famille. En contrôlant ces caractéristiques, l'écart entre rural et urbain est significatif et se maintient (+7 points) concernant la proportion d'enfants vivant en famille traditionnelle.
2. Cet écart est significatif et se maintient (+9 points) à autres caractéristiques identiques.

Deux éléments peuvent expliquer cette moindre présence d'enfants de familles monoparentales. D'une part, la monoparentalité dès la naissance de l'enfant est plus fréquente en milieu urbain qu'en milieu rural³. Or, dans ce cas, les parents se remettent moins souvent en couple et la période de monoparentalité est plus longue (Buisson, Costemalle et Daguët, 2015). D'autre part, les familles monoparentales sont plus nombreuses à quitter les espaces ruraux qu'à s'y installer (graphique 1). Déménager en milieu urbain pourrait en effet leur permettre

de bénéficier de la densité d'emplois, de services et d'équipements qui s'y trouvent. À l'inverse, il y a davantage de familles traditionnelles et recomposées à venir s'installer dans les territoires ruraux qu'à en partir, pour bénéficier par exemple de logements plus grands, voire d'un jardin.

Par ailleurs, les enfants ruraux vivent plus souvent avec un seul frère ou sœur et moins souvent au sein d'une famille nombreuse que les enfants urbains. La répartition par âge est assez proche quel que soit le type de territoire, même s'il y a un peu moins d'enfants de moins

de 6 ans en milieu rural et un peu plus d'enfants âgés de 6 à 14 ans.

En cas de séparation, la résidence alternée est plus fréquente dans les territoires ruraux

En milieu rural, 22 % des enfants vivent avec un seul parent⁴ (contre 29 % dans les espaces urbains). Sept fois sur dix, ceux-ci résident à titre principal chez leur mère (contre huit sur dix en milieu urbain). La résidence alternée⁵ et la résidence à titre principal chez le père, bien que minoritaires, sont plus fréquentes dans



3. D'après l'enquête Famille et logements 2011 de l'Insee. Pour cette source, les communes rurales sont définies selon la tranche d'unité urbaine de 2010.
4. L'Enquête annuelle de recensement ne permet pas de distinguer les enfants dont les parents sont séparés de ceux dont un parent est décédé.
5. Les enfants alternent entre les deux domiciles de leurs parents séparés. Ils résident environ la moitié du temps chez chacun de leurs parents, le plus souvent une semaine sur deux.

ENCADRÉ 1

L'analyse des conditions de vie des enfants et des jeunes en milieu rural

Les stratégies et plans nationaux de lutte contre la pauvreté mis en œuvre en France dans un passé proche ont visé, entre autres, à permettre une égalité des chances dès l'enfance quel que soit le territoire de vie, en particulier selon que ce territoire soit rural ou urbain. Dans ce cadre, la DREES a entrepris un programme d'étude visant à éclairer la situation des enfants et des jeunes vivant en territoire rural, à la fois par le développement d'une application interactive mettant à disposition les principaux indicateurs de conditions de vie selon la commune de résidence, et par la réalisation d'études sur les divers aspects de vie des enfants et des jeunes adultes (voir *Pour en savoir plus*). La présente publication constitue la dernière composante de ce projet d'étude.

La typologie des communes

Les données utilisées dans cette étude mobilisent des zonages antérieurs à 2020 et ne s'appuient pas sur la définition officielle du rural établie par l'Insee, à savoir l'ensemble des communes peu

et très peu denses. Cette définition a émergé au moment de la diffusion par l'Insee de ses nouveaux zonages à l'automne 2020.

Aussi, dans cette étude, nous utilisons une catégorisation légèrement différente de celle de l'Insee. Les communes sont qualifiées de rurales si elles sont peu denses et très peu denses, sauf les communes qui sont dans un pôle au sens zonage en aires urbaines 2010 (le prédécesseur du zonage en aires d'attraction des villes 2020). Cette catégorisation réalisée par la DREES sous-estime la population habitant dans des zones rurales par rapport à celle de l'Insee. Enfin, la catégorisation de la DREES découpe les territoires ruraux en trois catégories, ce qui diffère des catégories du rural définies par l'Insee (quatre catégories).

La typologie établie par la DREES n'a pas vocation à se substituer à celle de l'Insee, mais à donner un éclairage sur ce que pourrait recouvrir la notion de rural sur la base des zonages précédemment diffusés par l'Insee.

ENCADRÉ 2

Sources et définitions

Plusieurs sources statistiques ont été mobilisées pour réaliser cette étude sur les conditions de vie des enfants dans les territoires ruraux.

L'Enquête annuelle de recensement 2018 de l'Insee qui vise à dénombrer la population et les logements et à décrire leurs caractéristiques. Les données s'appuient ici sur une seule année d'enquête et non sur cinq comme habituellement pour les résultats du recensement. En conséquence, les informations ne peuvent être exploitées qu'à des niveaux géographiques relativement agrégés.

L'Enquête sur les revenus sociaux et fiscaux 2017 de l'Insee permet de déterminer quels sont les types de revenus perçus par le ménage (salaires, pensions, retraites, indemnités de chômage, bénéfices agricoles, industriels, commerciaux et non commerciaux, prestations sociales, revenus du patrimoine, impôts). Elle vise notamment à mesurer le niveau de vie et la pauvreté monétaire des personnes.

La base permanente des équipements 2019 de l'Insee, élaborée à partir de différentes sources administratives, couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, des transports, du tourisme et du sport – loisirs-culture. La localisation fine des équipements et de la population, au niveau de la commune et des îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS), permet par exemple de calculer des distances ou de mettre en rapport les équipements et leurs utilisateurs potentiels.

L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2013 de la DREES a pour objectif de dresser un panorama complet des solutions de garde adoptées par les parents pour leurs jeunes enfants, au regard de leurs contraintes professionnelles. Elle vise, notamment, à reconstituer de façon très précise, sur une semaine type, le

calendrier d'accueil des enfants, incluant les périodes passées avec leurs parents, et à identifier l'ensemble des intervenants qui se succèdent pour assurer leur garde pendant la période considérée. Elle a été réalisée trois fois, en 2002, 2007 et 2013. Une nouvelle vague d'enquête est prévue en 2021.

Le calcul des temps d'accès en voiture mobilise le logiciel Métric, un distancier qui permet de calculer les distances de chef-lieu à chef-lieu. L'optimisation se fait sur le temps de parcours en voiture selon l'itinéraire routier le plus rapide, aux heures pleines.

L'accessibilité potentielle localisée aux modes d'accueil formel permet de déterminer à un niveau local les disparités de nombre de places pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans (accueil collectif en équipement d'accueil du jeune enfant, accueil par une assistante maternelle agréée, autres modes d'accueil formels – incluant la préscolarisation), sur des territoires ne se limitant pas aux frontières administratives. La méthode est détaillée dans l'onglet Méthodes de la page Documentation disponible sur le site : https://drees.shinyapps.io/conditions_de_vie_des_enfants/

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE modifiée », qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En Europe, on privilégie le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

les territoires ruraux qu'en milieu urbain. En particulier, 15 % des enfants ruraux vivant avec un seul de leurs parents sont en résidence alternée, contre 10 % des enfants urbains (respectivement 14 % et 12 % pour la résidence principale chez le père). À situation comparable des enfants, notamment à âge, sexe et catégorie sociale des parents identiques⁶,

la résidence alternée reste plus répandue en milieu rural qu'en milieu urbain (+3 points), contrairement à la résidence principale chez le père, pour laquelle l'écart avec le milieu urbain n'apparaît plus statistiquement significatif. La résidence alternée requiert un logement suffisamment grand pour accueillir l'enfant régulièrement. Elle est plus répandue

dans les territoires où le niveau de vie médian est élevé et le taux de pauvreté est faible (Bloch, 2021).

Moins d'enfants vivent dans des familles pauvres ou très aisées en milieu rural

Les enfants des territoires ruraux bénéficient, en moyenne, de meilleures

6. Afin d'isoler l'effet propre du territoire sur les modalités de résidence des enfants vivant avec un seul parent, un modèle multinomial a été réalisé. Il intègre le type de territoire (rural ou urbain), l'âge et le sexe des enfants, l'activité et la catégorie socioprofessionnelle des parents ainsi que le nombre d'enfants dans la famille.

ENCADRÉ 3

Les conditions de vie des enfants dans les territoires ruraux isolés

Le milieu rural n'est pas un espace homogène. 500 000 enfants vivent dans les territoires ruraux isolés, 800 000 dans les territoires ruraux des petites et moyennes aires et 2,9 millions dans les territoires ruraux des grandes aires (encadré 1). Les conditions de vie des enfants dans les espaces ruraux varient fortement selon le type de territoire dans lequel ils vivent, en particulier entre les territoires ruraux isolés et les autres territoires ruraux.

D'avantage d'enfants en famille monoparentale

Dans les territoires ruraux isolés, les enfants grandissent plus souvent avec un seul parent, et notamment en famille monoparentale, que dans le reste des espaces ruraux (tableau ci-dessous). La mobilité résidentielle des familles monoparentales y est en effet différente du reste de ces territoires : autant de familles monoparentales y arrivent et en partent alors que, dans le reste du rural, plus de familles monoparentales partent qu'elles ne viennent s'y installer. En cas de séparation, les enfants des territoires ruraux isolés vivent par ailleurs moins souvent en résidence alternée que les autres enfants ruraux¹, cette organisation pouvant être rendue plus difficile s'il est moins aisé pour les parents de vivre suffisamment près l'un de l'autre.

Plus d'enfants pauvres

Les enfants résidant dans les territoires ruraux isolés ont par ailleurs un niveau de vie inférieur et vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que ceux résidant dans les autres territoires ruraux. Le taux de pauvreté des enfants ruraux des territoires isolés est ainsi identique à celui des enfants urbains (22 %) [tableau]. Dans les territoires ruraux isolés, les enfants vivent en effet moins souvent dans une famille où les deux parents travaillent (tableau complémentaire A).

Profil des enfants selon le type de famille et le taux de pauvreté

	Territoires ruraux	Territoires ruraux des grandes aires	Territoires ruraux des moyennes et petites aires	Territoires ruraux isolés	Territoires urbains	Grandes aires urbaines, hors terr. ruraux	Moy. et petites aires, comm. multipol., hors terr. ruraux	Ensemble
En %								
Type de famille où vit l'enfant								
Avec ses deux parents : famille « traditionnelle »	74	75	74	69	67	67	64	69
Avec ses deux parents : famille recomposée	4	4	4	4	4	4	4	4
Avec un de ses parents : famille recomposée (un parent + un beau-parent)	8	8	8	9	7	7	8	7
Avec un de ses parents : famille monoparentale	14	13	14	18	22	22	24	20
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100
Taux de pauvreté								
En famille « traditionnelle »	8	7	9	13	18	18	18	15
En famille recomposée	15	14	17	20	19	19	24	18
En famille monoparentale	36	30	44	51	39	38	47	38
Ensemble	13	11	15	22	23	23	25	20

Lecture • Dans les communes rurales, 74 % des enfants vivent avec leurs deux parents dans une famille traditionnelle. Parmi ces enfants, 8 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire.

Champ • Enfants de moins de 18 ans, France métropolitaine.

Source • Insee, Enquête annuelle de recensement 2018 et Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2017.

1. Cet écart avec le reste du rural reste significatif « toutes choses égales par ailleurs » (-3 points et -2 points).

2. Afin d'isoler l'effet propre du type de territoire détaillé sur le taux de pauvreté des enfants, un modèle logit simple a été réalisé. Il intègre le type de territoire (territoire rural isolé, territoire rural des moyennes et petites aires, territoire rural des grandes aires, moyennes et petites aires urbaines, grandes aires urbaines), le statut d'occupation du logement, l'âge de l'enfant, l'âge de la mère à la naissance de l'enfant, l'activité et la catégorie socioprofessionnelle du ou des parents (selon qu'ils sont en couple ou à la tête d'une famille monoparentale) ainsi que le nombre d'enfants dans la famille.

3. Une partie d'entre eux résident en internat la semaine.

conditions de vie que les enfants des espaces urbains. En 2017, selon l'enquête sur les revenus sociaux et fiscaux de l'Insee, leur niveau de vie médian est en effet plus élevé que celui des enfants vivant en milieu urbain (tableau 2). De plus, les enfants des territoires ruraux sont moins souvent pauvres, puisque 13 % vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, contre 23 % des enfants des espaces urbains. Cet écart s'explique notamment par les caractéristiques des familles et par l'activité des parents. D'abord, tous territoires confondus, les familles monoparentales et les familles nombreuses sont les plus touchées par la pauvreté. Or, comme vu précédemment, ces familles sont moins présentes dans les territoires ruraux qu'en milieu urbain. Ensuite, les parents d'enfants ruraux occupent plus souvent un emploi. En milieu rural, deux enfants sur trois vivent au sein d'une famille dont les deux parents⁷ travaillent, contre seulement un enfant urbain sur deux. Au sein des familles monoparentales, 76 % des parents sont en emploi en milieu rural, contre 65 % en milieu urbain (tableau complémentaire A⁸). En raisonnant à situation comparable des enfants, notamment à situation familiale, statut d'activité, catégorie sociale et statut d'occupation des logements des parents identiques, l'écart avec le milieu urbain disparaît : les enfants ruraux sont alors aussi souvent pauvres que les enfants urbains (tableau complémentaire B).

Par ailleurs, en milieu rural, les enfants vivent moins souvent dans des familles très aisées qu'en milieu urbain. En effet, 12 % d'entre eux vivent dans les 20 % des ménages les plus aisés, contre 16 % des enfants urbains. Cette situation intermédiaire en termes de niveau de vie reflète les caractéristiques sociales des parents des territoires ruraux. Ils sont par exemple à la fois plus rarement non diplômés et plus rarement très diplômés que ceux de milieu urbain (tableau complémentaire C). De même, quand les deux parents travaillent, il est plus rare, en milieu rural, qu'au moins un des deux soit cadre ou occupe une profession intermédiaire (61 % contre 70 % en milieu urbain, tableau complémentaire A).

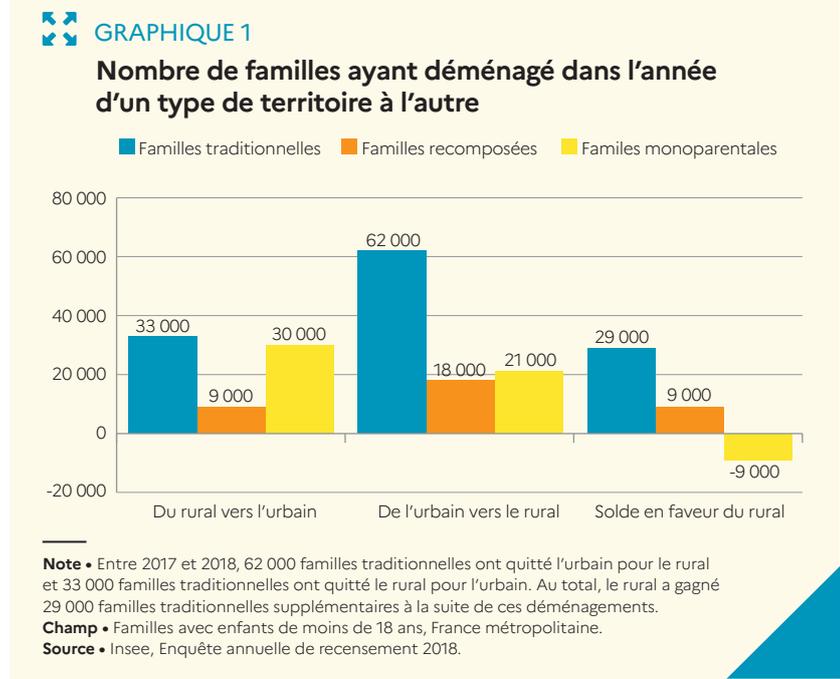
Une chambre à soi dans une maison avec jardin

Concernant les conditions de logement, en 2018, les enfants des territoires ruraux ont plus souvent chacun leur chambre que ceux des espaces urbains (87 % contre 67 %)⁹ à nombre

TABLEAU 1
Répartition des enfants selon le type de famille

	Territoires ruraux	Territoires urbains	Ensemble
En %			
Avec leurs deux parents	78	71	73
en famille traditionnelle	74	67	69
en famille recomposée (avec des demi-frères ou demi-sœurs)	4	4	4
Avec un seul parent	22	29	27
en famille monoparentale	14	22	20
en famille recomposée (un parent + un beau-parent)	8	7	7
Ensemble	100	100	100
Ensemble (effectifs)	4 200 000	9 400 000	13 600 000

Lecture • Dans les communes rurales, 78 % des enfants vivent avec leurs deux parents.
Champ • Enfants de moins de 18 ans, France métropolitaine.
Source • Insee, Enquête annuelle de recensement 2018.



de frère(s) et sœur(s) équivalent (graphique 2). Par exemple, 94 % des enfants ayant un frère ou une sœur ont leur propre chambre en milieu rural contre 77 % en milieu urbain. Concernant la superficie des logements, un peu plus d'un enfant sur trois vit dans un logement de moins de 100 m² en milieu rural, contre deux enfants sur trois en milieu urbain. Dans les communes rurales, neuf enfants sur dix résident dans une maison individuelle avec un espace extérieur privatif (jardin, terrain, cour), contre un sur deux en milieu urbain¹⁰. Ce type d'habitat est moins répandu pour les enfants des familles monoparentales rurales (sept sur dix). Toutefois, il est encore plus rare en milieu urbain (trois sur dix). Par ailleurs, trois fois sur quatre, les parents des enfants des espaces ruraux

sont propriétaires de leur logement, contre seulement une fois sur deux pour les enfants en milieu urbain. S'agissant des enfants des familles monoparentales rurales, leur parent est moins souvent propriétaire du logement (44 %), mais c'est encore plus rare en milieu urbain (23 %). Peu d'enfants ruraux résident dans un logement social (5 %, contre 27 % des enfants urbains), même au sein des familles monoparentales (16 % en milieu rural contre 43 % en milieu urbain).

L'offre de places en crèche est plus faible dans le rural

En 2013, selon l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de la DREES, l'accueil en crèche¹¹ des enfants de moins de 3 ans à titre principal en journée, en semaine, est deux fois moins

- 7. Ou le parent et le beau-parent, pour les familles recomposées.
- 8. Les tableaux complémentaires sont disponibles dans les données associées à l'étude sur le site internet de la DREES.
- 9. Ce calcul est établi à partir de l'Enquête annuelle de recensement. On considère que l'enfant a sa propre chambre si le nombre de pièces du logement est au moins égal à deux pièces (salon + chambre parentale) + une pièce par enfant vivant dans le logement.
- 10. D'après l'enquête Logement 2013 de l'Insee. Les espaces extérieurs privatifs incluent les jardins, terrains et cours. Pour cette source, les communes rurales sont définies selon la tranche d'unité urbaine de 2010.
- 11. Pour simplifier, nous appelons « crèche » tout établissement d'accueil des jeunes enfants (EAJE).

répandu en milieu rural qu'en milieu urbain (7 % contre 16 %) [tableau complémentaire D]. L'assistante maternelle est le mode d'accueil payant le plus fréquent dans les espaces ruraux (27 %), bien que le reste à charge soit plus élevé (1,40 euro de l'heure, contre 1,20 euro de l'heure pour les crèches [Villaume, 2015]). À titre de comparaison, en milieu urbain, la crèche est un mode d'accueil aussi répandu que l'assistante maternelle.

Par ailleurs, les horaires de travail atypiques, c'est-à-dire le week-end ou la nuit, sont plus fréquents pour les parents de jeunes enfants résidant en milieu rural. Le recours à un mode d'accueil payant y est donc plus fréquent avant 8 heures, après 19 heures ou le week-end pour leurs enfants de moins de 3 ans (24 % contre 16 % en milieu urbain) et les parents ont plus souvent recours aux grands-parents ou à un autre membre de la famille sur ces plages horaires (19 % contre 14 %) ¹². En milieu rural, 69 % des jeunes enfants résident à moins de 30 minutes d'un grand-parent, contre 56 % en milieu urbain.

Le recours différent aux modes d'accueil payants dans les territoires ruraux et urbains est en partie le reflet de l'offre existante. En 2017, les capacités d'accueil de jeunes enfants en crèche sont plus faibles dans les espaces ruraux qu'en milieu urbain ¹³. En milieu rural, il y a en moyenne 8 places en crèche situées à moins de 15 minutes pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 26 en milieu urbain. Au contraire, les capacités d'accueil formel hors crèche (assistante maternelle, garde à domicile et école à 2 ans) sont plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain (tableau complémentaire E). Cela ne compense toutefois pas la plus faible capacité d'accueil en crèche et, au total, il y a 55 places en mode d'accueil formel situées à moins de 15 minutes pour 100 enfants de moins de 3 ans, contre 64 places en milieu urbain. Entre 2014 et 2017, l'écart s'est creusé entre les espaces ruraux et urbains. En effet, le nombre de places chez une assistante maternelle accuse une baisse en France métropolitaine (-0,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans), de façon encore plus marquée en milieu rural (-2 places). Cette baisse n'est pas compensée par la hausse du nombre de places en crèche en milieu rural (+1 place), contrairement aux territoires urbains où le nombre de places en crèche a plus fortement augmenté (+4 places).

TABLEAU 2

Taux de pauvreté et niveau de vie mensuel médian des enfants

	Avec leurs deux parents		Avec un seul parent		Ensemble
	En famille traditionnelle	En famille recomposée	En famille recomposée	En famille monoparentale	
Taux de pauvreté (en %)					
Territoires ruraux	8	17	12	36	13
Territoires urbains	18	21	18	39	23
Ensemble	15	19	16	38	20
Niveau de vie médian mensuel (en euros)					
Territoires ruraux	1 800	1 500	1 500	1 200	1 700
Territoires urbains	1 700	1 400	1 700	1 200	1 500
Ensemble	1 700	1 400	1 600	1 200	1 600

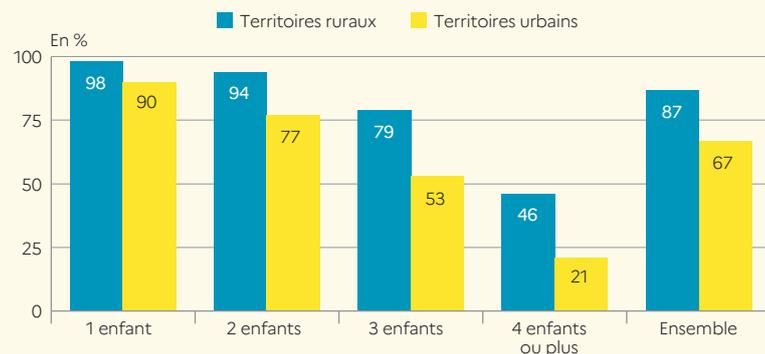
Lecture • Dans les familles traditionnelles des communes rurales, 8 % des enfants vivent sous le seuil de pauvreté et le niveau de vie mensuel médian des enfants s'établit à 1 800 euros.

Champ • Enfants de moins de 18 ans, France métropolitaine.

Source • Insee, Enquête sur les revenus fiscaux et sociaux 2017.

GRAPHIQUE 2

Proportion d'enfants ayant leur propre chambre



Note • Ce calcul est établi à partir de l'Enquête annuelle de recensement. On considère que l'enfant a sa propre chambre si le nombre de pièces du logement est au moins égal à deux pièces (salon + chambre parentale) + une pièce par enfant vivant dans le logement.

Lecture • Dans les communes rurales, 98 % des enfants uniques ont leur propre chambre.

Champ • Enfants de moins de 18 ans, France métropolitaine.

Source • Insee, Enquête annuelle de recensement 2018.

Un temps de trajet deux fois plus long pour se rendre au lycée dans le rural

Les temps de trajet entre le domicile et l'école sont comparables entre les espaces ruraux et urbains avant l'entrée au collège. Le temps moyen d'un trajet en voiture entre la commune de résidence de l'enfant de moins de 11 ans et celle de son école est ainsi de moins de 5 minutes. Puis, en milieu rural, ce temps de trajet s'allonge à 12 minutes pour les 11-14 ans et à 25 minutes pour les 15-17 ans (contre 5 et 14 minutes en milieu urbain). Les collégiens et lycéens ruraux mettent ainsi en moyenne deux fois plus de temps pour se rendre dans leurs établissements que

les jeunes urbains (graphique 3). Les 10 % des 15-17 ans ruraux les plus éloignés de leur lycée résident à plus de 56 minutes en moyenne de celui-ci (tableau complémentaire F). Un collégien résidant en milieu rural sur deux et neuf lycéens sur dix sont scolarisés en milieu urbain.

Des temps d'accès en voiture aux professionnels de santé et aux équipements culturels et sportifs plus importants en milieu rural

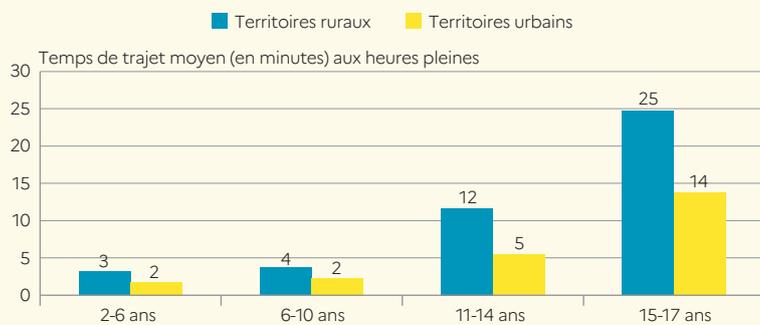
En 2019, selon la base permanente des équipements de l'Insee, les enfants des territoires ruraux sont aussi plus éloignés des professionnels de santé,

12. Pour les enfants de 3 à 5 ans, le recours aux grands-parents est aussi plus fréquent en milieu rural qu'en milieu urbain le soir en semaine après l'école (16 %, +4 points), le mercredi (16 %, +3 points) et le week-end (30 %, +3 points).

13. L'accessibilité potentielle localisée aux modes d'accueil de la petite enfance est un calcul de la DREES élaboré à partir du nombre de places d'accueil de la commune diffusé par l'Observatoire national de la petite enfance (CNAF, DREES, Insee, MSA, Depp, Acoess). La méthode est détaillée dans l'onglet Méthodes de la page Documentation disponible sur le site : https://drees.shinyapps.io/conditions_de_vie_des_enfants/

GRAPHIQUE 3

Temps de trajet moyen en voiture entre le domicile et le lieu de scolarisation des enfants



Lecture • Les enfants de 2 à 6 ans résidant en territoire rural mettent 3 minutes en voiture pour se rendre à l'école, contre 2 minutes pour ceux résidant en territoire urbain. Il s'agit d'un temps moyen en heures pleines, de centre à centre de commune.

Champ • Enfants de 2 à 17 ans, France métropolitaine.

Source • Insee, Enquête annuelle de recensement 2018, distancier Métrici.

et notamment des spécialistes. Si les enfants urbains résident dans une commune située en moyenne à moins de 10 minutes en voiture des professionnels de santé, les enfants ruraux vivent en moyenne à 20 minutes en voiture d'un ophtalmologiste et à 25 minutes d'un pédiatre (tableau complémentaire G). Les temps d'accès aux équipements sportifs¹⁴ ou culturels¹⁵ sont aussi plus longs qu'en milieu urbain. Les enfants ruraux résident en moyenne à moins de 5 minutes d'une bibliothèque, mais à 16 minutes d'un cinéma et à 22 minutes d'un musée. Concernant l'accès aux équipements sportifs, l'écart entre les enfants des espaces ruraux et urbains est le plus fort pour les bassins de natation et les stades d'athlétisme. Les enfants ruraux mettent en moyenne 9 minutes de plus que les urbains pour s'y rendre. ■

•••
14. Bassin de natation, tennis, centre équestre, athlétisme, plateau EPS et multisports, salles spécialisées, terrains de grands jeux, anneau de roller, skatepark, bicross et espace de vélo freestyle, salle multisport.

15. Cinéma, musée, conservatoire, théâtre, arts de rue, cirque.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Un outil de datavisualisation cartographique sur les conditions de vie des enfants par commune est disponible sur le site de la DREES : https://drees.shinyapps.io/conditions_de_vie_des_enfants/
- **Bellidenty, J., Virot, P.** (2019, mai). Cartographie de la qualité de vie des enfants en France : huit profils de territoires. DREES, *Études et Résultats*, 1115.
- **Bloch, K.** (2021, mars). En 2020, 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée. Insee, *Insee Première*, 1841.
- **Buisson, G., Costemalle, V. et Daguet, F.** (2015, mars). Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? Insee, *Insee Première*, 1539.
- **Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté** (2018, octobre). *Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté*. Paris, France : ministère des Solidarités et de la Santé.
- **Missègue, N.** (2020, juillet). Appréhender les territoires ruraux dans les études de la DREES - Construction d'une typologie à partir des zonages d'étude existants. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 63.
- **Pinel, L.** (2020, juillet). Conditions de vie des jeunes femmes en zone rurale : des inégalités par rapport aux hommes ruraux et aux urbaines. DREES, *Études et Résultats*, 1154.
- **Pinel, L.** (2020, juillet). Études, emploi, ressources : les jeunes ruraux sont-ils différents des jeunes urbains ? DREES, *Études et Résultats*, 1155.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site drees.solidarites-sante.gouv.fr
Retrouvez toutes nos données sur data.drees.solidarites-sante.gouv.fr
Pour recevoir nos avis de parution drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication :
Fabrice Lenglard
Responsable d'édition :
Valérie Bauer-Eubriet
Rédactrice en chef technique :
Sabine Boulanger
Secrétaire de rédaction :
Élisabeth Castaing

Composition et mise en pages :
Stéphane Jeandet
Conception graphique :
Julie Hiet et Philippe Brulin
Pour toute information :
drees-infos@sante.gouv.fr
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



STATISTIQUE PUBLIQUE La DREES fait partie du Service statistique public piloté par l'Insee.